

  Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	<h1>Lexique du réseau SPC - SCHAPI</h1>	Date maj : 06/06/12 Version : V1.3
---	---	---

Plan :

1	Lexique.....	2
1.1	Hydrologie – Hydraulique	2
1.2	Hydrologie souterraine.....	5
1.3	Hydrométrie	6
1.4	Météorologie.....	7
1.5	Océanographie.....	8

Les mots soulignés sont régulièrement utilisés pour la rédaction des bulletins de la vigilance crues.

Les mots qui ne sont pas soulignés sont jugés comme étant plus techniques. Pour éviter d'éventuels problèmes de compréhension, leur utilisation n'est pas privilégiée pour la rédaction des bulletins de vigilance.

1 Lexique

1.1 Hydrologie – Hydraulique

Affluent : Cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau [0].

Amont : 1) Direction tournée vers la source d'un cours d'eau.[1]

2) L'amont désigne la partie d'un cours d'eau qui, par rapport à un point donné, se situe entre ce point et sa source. [2]

3) La partie amont d'un bassin versant désigne la tête de bassin (voir « tête de bassin »)

Aval : L'aval désigne la partie d'un cours d'eau qui, par rapport à un point donné, se situe après ce point, dans le sens de l'écoulement de l'eau. [5]

Barrage : Ouvrage, muni de vannes ou d'autres dispositifs de contrôle, construit en travers du lit d'une rivière pour régler le niveau de l'eau en amont, régulariser l'écoulement ou dériver l'eau vers un canal. [1]

Le barrage peut avoir pour rôle d'écrêter le pic de crue, c'est à dire réduire le maximum de la hauteur d'eau observée en crue.

Bassin versant : En hydrologie de surface, c'est le domaine sur lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, nommé exutoire du bassin versant. La limite physique de ce domaine est la ligne des crêtes appelée ligne de partage des eaux. De la même manière pour les eaux souterraines, un bassin versant englobant les circulations des eaux dans le domaine souterrain est définissable. [4]

Berge : La berge est formée par les terrains situés à droite et à gauche du cours d'eau et qui délimitent le lit mineur. Elle matérialise la partie hors d'eau de la rive. Cet espace abrite des plantes et arbustes dont les racines limitent l'érosion et fournissent un ombrage et une alimentation nécessaires à la vie aquatique.[2]

Calcul de la propagation des crues : Technique utilisée pour calculer le mouvement et le changement de forme d'une onde de crue se déplaçant à travers un tronçon d'un cours d'eau ou un réservoir.[1]

Canal : Chenal artificiel par lequel l'eau peut s'écouler. [1]

Carte des isochrones : Carte d'un bassin hydrographique sur laquelle une série de courbes (isochrones) indique le temps de parcours de l'eau entre une de ces courbes et le débouché du réseau hydrographique. [1]

Champ ou plaine d'inondation : Partie d'une vallée, extérieure au lit principal mais contigüe à celui-ci, qui n'est submergée que lorsque le débit du cours d'eau excède la capacité de débit du lit principal. [1]

chute (1) (2) (3); baisse de niveau (4) :

- 1) Brusque dénivelée dans le lit d'un cours d'eau, suffisamment importante pour provoquer une chute presque verticale de toute l'eau qui la franchit, avant que celle-ci reprenne sa course.[1]
- 2) Différence de niveau de la surface de l'eau entre deux points d'un cours d'eau à un moment donné. [1]
- 3) Différence entre les niveaux de l'eau de part et d'autre d'un déversoir ou autre ouvrage hydraulique. [1]
- 4) Baisse du niveau de l'eau pendant un certain temps en un point d'un cours d'eau.[1]

Concomitance : qualifiant le fait que plusieurs ondes de crues synchrones ou en phase confluent sur un même tronçon de cours d'eau. Facteur aggravant pour la crue à l'aval.

Confluence : Phénomène de jonction de deux ou plusieurs cours d'eau. [1]

Confluent : Point de jonction de deux ou plusieurs cours d'eau. Lieu où deux ou plusieurs cours d'eau se rencontrent pour former un cours d'eau plus grand. [1]

Cours d'eau : Chenal naturel par lequel l'eau peut s'écouler. [1]

Crue : Élévation de la hauteur du niveau d'eau ou augmentation du débit moyen d'un cours d'eau. Durant cette période, la rivière peut sortir de son lit et envahir plus ou moins sa plaine d'inondation selon l'importance de la crue. On dénomme les crues en fonction de leur fréquence. Plus la récurrence est élevée, moins forte est la crue. [7 et 8]

Crue annuelle, biennale, quinquennale, décennale, vicennale et centennale : Crue qui a une chance respectivement sur 1, 2, 5, 10, 100 de se produire chaque année. Statistiquement et en moyenne sur plusieurs siècles, cette crue se produit en moyenne 1 fois tous les 1, 2, 5, 10, 100 ans.

Crue brutale, éclair ou soudaine : Crue de courte durée avec un débit de pointe relativement élevé.

Crue de fonte de neige : Crue importante des cours d'eau se produisant chaque printemps et causée par la fonte du manteau nival accumulé pendant l'hiver.

Débâcle glaciaire : Brusque coulée d'eau libérée par un glacier. [1]

Débit : Volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau (ou d'un canal) par unité de temps. [1] Il s'exprime en m^3/s ou en l/s.

Débit d'étiage : Plus petite valeur du débit d'un cours d'eau durant une année.[1]

Débit de base : Partie du débit d'un cours d'eau qui provient essentiellement des nappes souterraines, mais aussi de la vidange des lacs et de la fonte des glaciers, durant des périodes suffisamment longues où il ne se produit ni précipitation ni fonte de neige. [1]

Débit de pointe : Débit maximal instantané d'un épisode donné.

Décrue : Période de décroissance du débit ou du niveau d'eau, figurée par la branche descendante d'un hydrogramme depuis le maximum. [1]

Défense contre les crues : Ensemble des dispositions prises pour assurer la protection des terres contre les débordements ou pour minimiser les dommages que peuvent causer les inondations. [1]

Défluece : Endroit où un cours d'eau se divise en deux ou plusieurs branches.[1]

Délai de prévision : Intervalle de temps entre l'émission de la prévision et le moment où est censé se produire l'événement prévu.

Delta : Dépôt d'alluvions à l'embouchure d'un cours d'eau; entité géographique et géomorphologique qui en résulte. [1]

Digue : Remblai artificiel construit pour contenir les eaux d'une rivière dans un secteur déterminé ou pour prévenir les inondations dues aux vagues ou aux marées.[1]

Eau dans le sol : Eau qui se trouve dans la couche supérieure de la zone d'aération du sol, suffisamment près de la surface pour être utilisée par la végétation. [1] Elle peut s'exprimer en pourcentage de la capacité total de la couche supérieure du sol à emmagasiner de l'eau, c'est l'humidité du sol.

Eaux de surface : Toutes les eaux qui s'écoulent ou stagnent à la surface terrestre. [1]

Embâcle : Amoncellement local de glace, de débris végétaux, d'arbres ou de tout autre objet solide qui, dans un cours d'eau, fait obstacle à l'écoulement.

Embouchure : Endroit où la rivière se déverse dans la mer ou dans un lac. [1]

Erreur de prévision : Différence entre la valeur prévue et la valeur observée. [1]

Estuaire : Portion d'un cours d'eau, généralement large, proche de son embouchure. [1]

Étiage : Période de plus basses eaux des rivières et des nappes souterraines. C'est la période durant laquelle le débit d'un cours d'eau est très bas. [9]

Exutoire : Ouverture ou passage par lequel s'écoule le débit sortant d'un réservoir ou d'un cours d'eau.

Fleuve, rivière : Grand cours d'eau qui sert de chenal de drainage naturel d'un bassin hydrographique. Un fleuve désigne un cours d'eau de taille quelconque qui se jette dans la mer ou dans un grand lac. [1]

Fleuve côtier : Cours d'eau de faible longueur se jetant directement dans la mer. [1]

Fonte nivale : Transformation de la neige en eau liquide. L'eau résultant de la fonte de la neige est l'eau de fonte. [1]

Fréquence de crue : Nombre de fois qu'un débit ou une hauteur de crue donné a des chances de se produire au cours d'une période d'un nombre donné d'années. [1]

Gué : Endroit peu profond d'un cours d'eau permettant la traversée de celui-ci sans perdre pieds.

Hautes eaux : Écoulement relativement fort tel qu'il est mesuré par la hauteur d'eau ou le débit. [1]

Hauteur d'eau ou hauteur limnimétrique : Distance verticale entre la surface d'un cours d'eau, d'un lac, d'un réservoir (ou d'un puits d'observation des eaux souterraines) et le zéro de l'échelle. [1]

Hauteur à l'échelle : Hauteur d'une surface d'eau au-dessus du zéro de l'échelle. [1]

Histogramme : Représentation graphique d'une distribution de fréquences au moyen de rectangles dont les largeurs sont les intervalles de classes et dont les hauteurs sont proportionnelles aux fréquences correspondantes. [1]

Hydraulique : Branche de la mécanique des fluides qui traite de l'écoulement de l'eau (ou d'autres liquides) dans des conduites, canaux découverts et autres ouvrages. [1]

Hydrogramme : Expression ou représentation, graphique ou non, de la variation des débits dans le temps. Une expression de la variation des hauteurs s'appelle "limnigramme". [1]

Hydrographie : Ensemble des cours d'eau et plans d'eau d'une région. [6]

Hydrologie : 1) l'hydrologie peut se définir comme l'étude du cycle de l'eau et l'estimation des différents flux. [6]

2) Science qui traite des eaux que l'on trouve à la surface de la Terre, ainsi qu'au-dessus et en-dessous, de leur formation, de leur circulation et de leur distribution dans le temps et dans l'espace, de leurs propriétés biologiques, physiques et chimiques et de leur interaction avec leur environnement, y compris avec les êtres vivants. [1]

Hydrométéorologie : Etude des phases atmosphérique et terrestre du cycle hydrologique, et en particulier de leurs relations mutuelles. [1]

Inondation : Débordement d'un cours d'eau à la suite de fortes pluies ou d'une fonte de neige. Submersion par l'eau débordant du lit normal d'un cours d'eau ou d'autres surfaces d'eau, ou accumulation d'eau provenant de drainages, sur des zones qui ne sont pas normalement submergées. [1]

Inondation pluviale : Inondation provenant de précipitations locales ou d'apports par ruissellement local que le réseau hydrographique et/ou le réseau de drainage ne parviennent pas à évacuer. [1]

Laisses de crue : Traces laissées par une crue sur un ouvrage ou d'autres supports, indiquant le plus haut niveau atteint. [1]

Lame d'eau écoulée : Volume total écoulé en provenance d'un bassin, pendant un temps donné, divisé par la superficie de ce bassin. Elle permet des comparaisons faciles avec les précipitations (exprimés dans la même unité).[1]

Limnigramme : 1) Enregistrement continu de hauteurs d'eau par un limnigraphe. [1]

2) Représentation, graphique ou non, de variations de hauteurs d'eau en fonction du temps. [1]

Lit (d'un cours d'eau) : Partie la plus basse d'une vallée creusée par l'écoulement et dans laquelle se déplacent, en dehors des crues, l'eau et les matériaux transportés. [1]

Lit mineur : Partie du lit occupée pendant les périodes de basses eaux. [1] Partie du lit compris entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. [9]

Lit majeur : Lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement hors du lit mineur, lors du débordement des eaux, en période de très hautes eaux, en particulier lors de la plus grande crue historique. [1]

Montées rapides : Période où le niveau de l'eau est en hausse continue et rapide. [1]

Niveau de débordement : Niveau auquel les berges de la rivière sont juste submergées. [1]

N.G.F. : Nivellement Général de France.

Onde de crue : Montée du débit jusqu'à un maximum, suivie d'une baisse. Elle est due à une période de précipitation ou de fonte de neige, à une rupture de barrage ou à une lâchure d'une usine hydroélectrique. [1]

Ouvrages de défense contre les inondations : Digués, levées ou autres ouvrages établis le long d'un cours d'eau pour canaliser les crues dans un chenal particulier, ou les dériver sur tel champ d'inondation, ou les emmagasiner temporairement dans un réservoir. [1]

Ouvrages hydrauliques : Outils structuraux de mise en œuvre de la gestion des eaux pour l'utilisation de la ressource ou pour la protection contre les effets nuisibles de l'eau. [1]

Période de retour : Moyenne à long terme du temps ou du nombre d'années séparant un événement de grandeur donnée d'un second événement d'une grandeur égale ou supérieure. Exemple : pointe de crue. [1]

Pointe de crue : Niveau ou débit le plus haut atteint par une crue dans un cours d'eau. [1]

Prévision des crues : Prévision du niveau, du débit, du temps d'apparition et de la durée d'une crue, et plus spécialement du débit de pointe en un point donné d'un cours d'eau, résultant des précipitations, de la fonte de la neige sur le bassin et des conditions maritimes. [1]

Propagation de crue : Les quantités d'eau concentrées sur l'amont du cours d'eau génère une élévation du niveau d'eau ou une onde de crue qui se transmet progressivement à l'aval.

Rive droite : En se plaçant dans le sens du courant d'un cours d'eau (de l'amont vers l'aval), la rive droite est située sur la droite du cours d'eau.

Rive gauche : En se plaçant dans le sens du courant d'un cours d'eau (de l'amont vers l'aval), la rive gauche est située sur la gauche du cours d'eau.

Réponse d'un bassin ou réaction d'un bassin : Façon dont un bassin réagit à un événement ou à une suite d'événements météorologiques. [1]

Sol saturé : Sol gorgé d'eau, ne pouvant plus absorber d'eau et sur lequel les précipitations ruissellent.

Surverse : c'est le débordement de l'eau au-dessus de la digue. Dans le cas d'une digue en remblai, cela conduit généralement et rapidement à la brèche par érosion du talus côté aval en partant du pied et en remontant vers la crête. C'est la cause principale de rupture de digues. Le risque dépend de la nature du remblai, de l'existence d'éventuelles protections et des contraintes hydrauliques. [11]

Temps de concentration : Temps que met le ruissellement d'une averse pour parvenir à l'exutoire depuis le point du bassin pour lequel la durée de parcours est la plus longue.

Temps de réponse : Temps écoulé entre les instants qui correspondent respectivement au centre de gravité d'une averse et au centre de gravité du ruissellement ou au débit de pointe.

Tête de bassin : Partie amont des bassins versants et par extension tronçons amont des rivières qui, en zone de relief notamment, sont le plus souvent moins exposés aux pressions anthropiques que les parties aval et qui, de ce point de vue constituent, des secteurs de référence tout à fait importants. [2]

1.2 Hydrologie souterraine

Aquifère : Le terme aquifère est utilisé à la fois pour décrire les propriétés d'un milieu capable de contenir de l'eau en partie mobilisable. Et à la fois, ce terme décrit l'ensemble de "roches perméables comportant une zone saturée [...] suffisamment conductrices d'eau souterraine pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe [...] et le captage de quantités d'eau appréciables" [3].

Artésien : Un puits (ou forage) artésien est un puits dans lequel l'eau monte plus haut que le niveau aquifère. Il est jaillissant si l'eau s'écoule spontanément à la surface du sol. Dans les deux cas, ce type de puits exploite une nappe captive. [2]

karst : Région de calcaires et dolomites ayant une topographie souterraine particulière due à la dissolution de certaines parties du sous-sol et au cheminement des eaux dans les galeries naturelles ainsi formées. [1]

Nappe : Volume d'eau souterraine. [5]

Nappe alluviale : Volume d'eau souterraine contenu dans les terrains alluviaux (terrains composés de sédiments transportés puis déposés par des cours d'eau, tels que les sables, graviers, cailloux et de l'argile en proportion variable), en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau. [2]

Nappe phréatique : nappe d'eau souterraine libre, c'est-à-dire à la Pression atmosphérique, peu profonde et accessible aux puits habituels. [2]

Piézométrie : la piézométrie permet d'évaluer la quantité d'eau présente dans une nappe. Cette quantité d'eau s'exprime par le biais d'une hauteur d'eau appelée « niveau piézométrique ». Cette quantité est obtenue par mesure du niveau de la nappe à l'intérieur d'ouvrage tels que des puits ou des forages. Les Directions Régionales de l'Environnement gèrent un réseau de capteurs piézométriques permettant le suivi des variations de niveau des aquifères et nappes phréatiques.

Relation nappe / rivière : Échange d'eau dans un sens ou dans l'autre entre une nappe et un cours d'eau. Suivant le niveau de la ligne d'eau, et les saisons, la nappe alimente le cours d'eau ou est alimentée par celui-ci notamment lors des inondations. Dans le cas de karst ces relations sont importantes et localisées. [10]

1.3 Hydrométrie

Altitude du zéro de l'échelle : Altitude à laquelle se trouve le zéro d'une échelle limni métrique. Le "zéro de l'échelle" est la graduation de l'échelle cotée zéro (origine des hauteurs). [1]

Année hydrologique : Période de 12 mois qui débute après le mois habituel des plus basses eaux (elles débutent en septembre en général en France). [4]

Courbe d'étalonnage ou de tarage : Courbe ou relation hauteur-débit, indiquant la relation entre la hauteur d'eau et le débit d'un cours d'eau au droit d'une station hydrométrique. [1]

Hydrométrie : Science du mesurage et de l'analyse de l'eau; elle comprend les méthodes, les techniques et l'instrumentation utilisées en hydrologie. [1]

Jaugeage : Ensemble des opérations ayant pour but de déterminer le débit d'un cours d'eau pour une hauteur donnée à l'échelle. [1]

Jaugeage à gué : Jaugeage exécuté par un opérateur qui traverse le cours d'eau à pied en mesurant les profondeurs et les vitesses. [1]

Jaugeage par exploration du champ des vitesses : Détermination du débit d'un cours d'eau en mesurant, dans une section droite, la vitesse du courant en un certain nombre de points dont on mesure également la profondeur, et en faisant la somme des produits des vitesses moyennes par les aires élémentaires auxquelles elles s'appliquent. [1]

Jaugeage par dilution : Méthode de détermination du débit d'un cours d'eau par la mesure du taux de dilution par le courant, d'un traceur de concentration connue qu'on y a introduit. Suivant la nature du traceur, on a le jaugeage chimique, le jaugeage par radio-isotopes, etc. [1]

Jaugeage par injection continue : Détermination des caractéristiques d'un écoulement (vitesse ou débit) par injection continue à débit constant d'un traceur de concentration connue et mesure de la concentration du traceur en un point aval situé de façon qu'un bon mélange soit obtenu. [1]

Limnigraphe : Instrument qui enregistre les variations du niveau de l'eau en fonction du temps. [1]

Limnigraphe à bulles : Limnigraphe à prise de pression utilisant une arrivée d'air. [1]

Limnimètre à flotteur : Limnimètre dont l'élément essentiel est un flotteur qui suit les variations du niveau de la surface de l'eau, ce mouvement étant transmis à un dispositif de lecture ou d'enregistrement (dans ce dernier cas, l'appareil est appelé limnigraphe). [1]

Moulinet : Instrument servant à mesurer la vitesse de l'eau en un point, par la rotation de coupelles ou d'une hélice. [1]

Saumon : poids de lestage profilé, fixé à une sonde ou au dispositif de suspension du moulinet lors des mesures de vitesses et/ou de profondeurs dans un cours d'eau. [1]

Station de jaugeage : Site où sont faites régulièrement des mesures de niveau d'eau et de débits. [1]

Station hydrométrique : Une station hydrométrique se définit comme une section d'un cours d'eau instrumentée où l'on mesure la hauteur et détermine le débit, à partir d'un ensemble d'équipements notamment une échelle limnimétrique (permettant une observation des hauteurs), un ensemble de capteurs de mesure et éventuellement du matériel de télétransmission des données. [1]

1.4 Météorologie

Averse : Précipitation, souvent forte et de courte durée, tombant de nuages convectifs. Les averses sont caractérisées par leur début et leur fin brusques, et par leurs variations généralement violentes et rapides d'intensité. [1]

Averse torrentielle : Pluie de très forte intensité et de relativement courte durée. [1]

Carte d'isohyètes : Représentation graphique de la distribution spatiale d'une précipitation sur une période de temps donnée. [1]

Dépression : Zone de basse pression atmosphérique (contraire : anticyclone)

Équivalent en eau de la couverture ou de manteau de neige : Épaisseur de la lame d'eau qu'on obtiendrait en faisant fondre un couvert de neige.

Équivalent en eau de chute de neige : Épaisseur de la lame d'eau qu'on obtiendrait en faisant fondre la neige précipitée. En général 1cm de neige précipitée correspond à 1 mm de pluie.

Épisode orageux : Évènement météorologique durant lequel des averses et des coup de foudre ou de tonnerre sont fréquents.

Épisode pluvio-orageux : Évènement météorologique caractérisé par de nombreuses averses, des coups de foudre et de tonnerre fréquents et des cumuls pluviométriques importants.

Flocons de neige : Agglomération de cristaux de neige. [1]

Föhn : Vent réchauffé et asséché par un mouvement descendant, en général du côté sous le vent d'une montagne. [1]

Front : Surface de séparation de deux masses d'air ou d'eau.[1]

Giboulée : Précipitation de neige et pluie mêlées ou de neige fondant pendant sa chute.[1]

Glace : État solide de l'eau. [1]

Grêle : Précipitation de globules ou morceaux de glace (grêlons) d'un diamètre de 5 à 50 mm, quelquefois davantage, qui tombent soit séparément, soit agglomérés en blocs irréguliers. [1] Si leur taille est inférieure à 5mm, ces morceaux de glace sont appelés « grésil ».

Hauteur de chute de neige : Épaisseur de la couche de neige fraîche déposée au cours d'une période récente donnée. [1]

Hauteur ou épaisseur de neige : Distance verticale entre la surface d'une couche de neige et le sol, la couche étant supposée uniformément répartie sur le terrain qu'elle recouvre. [1]

Hauteur de pluie : Apport d'eau liquide tombant de l'atmosphère exprimé en hauteur d'eau sur une surface horizontale.[1] Elle s'exprime en mm, 1mm correspond à 1litre/m².

Hauteur de précipitation : Quantité de précipitation tombée sur une surface horizontale unité pendant l'unité de temps. [1] Elle s'exprime en mm, 1mm correspond à 1litre/m².

Hyétoqramme : Diagramme représentant l'intensité de précipitation en fonction du temps. [1]

Intensité de précipitation : Quantité de précipitation recueillie par unité de temps. [1]

Isohyète : Ligne joignant les points où la hauteur de précipitation recueillie au cours d'une période donnée est la même. [1]

Ligne de grains : Zone linéaire mobile, d'extension parfois considérable en longueur et largeur, le long de laquelle se produisent des grains (averses, variations forte de vent). [1]

Limite pluie neige : Altitude au-dessus de laquelle les précipitations tombent sous forme neigeuse, et en-dessous de laquelle, elle tombent sous forme liquide.

Manteau neigeux : Neige accumulée sur le sol; elle fond d'ordinaire lentement, fournissant de l'eau en début d'été. [1]

Météorologie : Science de l'atmosphère. [1]

Perturbation : Aux latitudes tempérées, front ou ensemble de fronts associé à une dépression, apportant des nuages, de la pluie, des variations de vent et de température.

Pluie : Précipitation de particules d'eau liquide sous forme soit de gouttes de diamètre supérieur à 0,5 mm, soit de gouttes plus petites et très dispersées. [1]

Pluviomètre : Instrument de mesure de la hauteur de précipitation en un point, en mm. [1]

Précipitation : Produits, sous forme liquide ou solide, de la condensation de la vapeur d'eau, tombant des nuages ou déposés par l'air humide sur le sol (pluie, brouillard, neige, grêle, rosée...). [1]

Précipitation convective : Précipitation due à des mouvements convectifs ou ascendants dans l'atmosphère. [1]

Précipitation frontale : Précipitation causée par la détente d'un air humide s'élevant le long ou au voisinage d'une surface frontale. [1]

Précipitation orographique : Précipitation causée par l'ascension d'air humide au-dessus d'une barrière orographique. [1]

Thalweg : Ligne qui suit la partie la plus basse du lit d'un cours d'eau, d'une vallée ou d'un champ de pression. [1]

1.5 Océanographie

Amplitude de la marée : Différence de niveau entre une pleine et une basse mer consécutives. [1]

Basse mer ou marée basse : Niveau le plus bas atteint par une marée descendante. [1]

Coefficient de marée : Détermine l'ampleur de la marée. Pour une valeur entre 20 et 70, la marée est dite de morte eau, c'est à dire une marée d'amplitude la plus faible se produisant deux fois par mois lorsque la Lune est en quadrature. Pour une valeur comprise entre 70 et 120, la marée est dite de vive eau ou de syzygie, c'est à dire une marée de grande amplitude aux périodes de pleine lune et de nouvelle lune.

Flot ou flux : Marée montante. [1]

Marée : Montée et baisse périodiques de l'eau dans les masses d'eau, dues à l'attraction de la Lune et du Soleil. [1]

Marégraphe : instrument mesurant la hauteur des marées.

Pleine mer ou marée haute : Niveau le plus élevé atteint par une marée montante.[1]

Reflux ou jusant : Marée descendante.[1]

Surcote : Surélévation du niveau marin sur le trait de côte, générée par de forts vents, de faibles pressions, s'ajoutant à la hauteur d'eau due à la marée. Ce niveau peut dans certains cas atteindre plus d'un mètre. (contraire : décote)

[0] Dictionnaire Petit Larousse

[1] <http://webworld.unesco.org/water/ihp/db/glossary/glu/FR/GF1363FR.HTM>

[2] Agence de l'Eau Adour Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/>

[3] Castany et al., 1977

[4] http://www.observatoire-environnement.org/tbe/spip.php?page=outils&id_outil=6&id_rubrique=15

[5] <http://www.eau-poitou-charentes.org/-Glossaire-.html> gras saut paagraphe

[6] <http://www.eauenauvergne.fr/glossaide.html> (puces)

[7] hydroquebec

[8] <http://www.sage-loir.fr/spip.php?rubrique74>

[9] Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

[10] <http://www.eaufrance.fr/>

[11] http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_lexique.php?id_DT=8&PHPSESSID=92eba7a5ceebe8ff5c797c157bbfda5c